



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-huitième session

Points 94 et 134 de l'ordre du jour

### Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

#### Projet de budget-programme pour 2024

## Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/78/L.11](#)

### Vingt-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2024

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/78/L.11](#) sur les progrès de l'informatique et des télécommunications et la sécurité internationale ([A/C.5/78/19](#)), présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. À cette occasion, il a reçu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements de la part des représentants du Secrétaire général, avant de recevoir des réponses écrites le 27 novembre 2023.

2. Il est indiqué dans l'état présenté par le Secrétaire général que, au paragraphe 8 du projet de résolution [A/C.1/78/L.11](#), l'Assemblée générale invite tous les États Membres à continuer d'informer le Secrétaire général de leurs vues et évaluations sur la sécurité du numérique et de son utilisation, en particulier sur le futur dialogue institutionnel régulier relatif à ces questions sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport fondé sur ces vues durant sa soixante-dix-huitième session, afin que les États Membres puissent en débattre plus avant lors des réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), à sa huitième session, en 2024 (*ibid.*, par. 2).



## II. Ressources nécessaires

3. On trouvera dans le tableau 1 figurant dans l'état des incidences budgétaires des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir pour 2024 pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (125 100 dollars), plus précisément pour les services de documentation afférents au traitement d'un rapport supplémentaire d'un nombre de mots estimé à 43 500, devant être publié dans les six langues officielles.

4. Dans l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général indique qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2024 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution et qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2024 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2024 (*ibid.*, par. 8).

### Ressources globales approuvées pour les services de conférence au titre du chapitre 2 du budget-programme

5. Le Comité consultatif a demandé des informations sur toutes les ressources demandées et approuvées pour les services de conférence (documentation et services d'interprétation) au titre des autres dépenses de personnel prévues pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, y compris les ressources demandées dans les états des incidences sur le budget-programme et les prévisions révisées, ainsi que sur les soldes inutilisés ou les dépassements de crédits enregistrés, au cours des 10 dernières années. Il a été informé que, faute de temps et de capacités, les informations ont été rassemblées pour la période allant de 2020 à 2023 (voir le tableau ci-dessous).

### Ressources proposées et approuvées au titre des autres dépenses de personnel<sup>a</sup> prévues au chapitre 2 du budget-programme

(En millier de dollars des États-Unis)

Année	Incidences sur le budget-programme/prévisions révisées		Chapitre 2		
	Proposition du Secrétaire général (avant actualisation des coûts)	Crédits ouverts <sup>b</sup>	Crédits ouverts	Dépenses	Dépassement de crédits/(solde inutilisé)
2023	4 172,2	5 986,1	42 412,7	24 651,0 <sup>c</sup>	s.o.
2022	7 639,3	7 877,7	37 608,2	24 210,6	13 397,6
2021	5 058,6	5 206,5	33 670,7	14 361,5	19 309,2
2020	2 023,1	1 840,6	29 477,2	18 534,5	10 942,7

<sup>a</sup> Les chiffres tirés des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées se rapportent à tous les services de conférence.

<sup>b</sup> Le fait que le montant des crédits ouverts pour 2023 soit plus élevé que le montant proposé par le Secrétaire général (avant actualisation des coûts) tient essentiellement aux crédits demandés afférents au Conseil des droits de l'homme, plus précisément ceux demandés par anticipation pour l'exécution des mandats escomptés du Conseil au chapitre 2 du projet de budget-programme pour 2023 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [A/77/6 (Sect.2)], dont l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/263, a préféré approuver l'inscription au titre des prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022 [voir l'annexe I du rapport de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/672)]. Les autres écarts sont imputables à l'actualisation des coûts.

<sup>c</sup> Au 31 octobre 2023.

6. Le Comité consultatif note, d'après le tableau ci-dessus, qui porte sur la période allant de 2020 à 2023, que les crédits pour les services de conférence inscrits au titre des autres dépenses de personnel au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme ont tendance à être nettement sous-utilisés. Il compte que des précisions supplémentaires seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.

7. Le Comité consultatif rappelle que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences dispose en permanence d'un ensemble de capacités de traitement de la documentation à l'échelle mondiale, mais il a été informé que ces capacités étaient nettement insuffisantes pour faire face à la charge de travail annuelle et qu'il ne pouvait être envisagé d'y recourir pour l'exécution de nouveaux mandats, au vu de l'imprévisibilité du volume de travail en découlant, de la portée de ces mandats ainsi que du calendrier à respecter (A/77/7/Add.28, par. 5). **Le Comité consultatif rappelle qu'il compte que le Secrétariat s'efforcera d'utiliser au mieux l'ensemble de ses capacités de traitement de la documentation à l'échelle mondiale afin que celles-ci puissent prendre en charge une plus grande part du volume de travail, chaque fois que possible (voir aussi ibid.).**

### III. Conclusion

8. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées aux paragraphes 9 à 11 de l'état présenté par le Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution A/C.1/78/L.11 entraînerait des dépenses supplémentaires, qui seraient réparties comme suit dans le projet de budget-programme pour 2024 :**

a) un montant de 125 100 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), qui serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2024 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée générale ;

b) un montant de 15 000 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui devrait également faire l'objet d'une ouverture de crédits et serait compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).